



Publié le 20 juin 2025

ARRETE N°A_2025_n° 06 - 06
PORTANT ARRETE DE NUMEROTAGE

DAU/URBANISME
 POLICE GENERALE DU MAIRE
 6.1.3

DESTINATION : Monsieur HACHELFI Brahim

Domicilié : **12 Rue Julien de la Rovere, 84000 AVIGNON**
 Pour : définition de points d'accès numériques à une construction
 Adresse du terrain Route de Vedène

LE MAIRE

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment son article L2213-28,
 VU la délibération n°DCM-2020-29 du 28 mai 2020 portant élection du Maire,
 VU la demande de création de numéro de voirie formulée par M. HACHELFI Brahim,
 VU le permis de construire enregistré sous le N° PC 084 129 23 A0067, délivré favorable avec réserves en date du 19 Octobre 2023, au bénéfice de M. HACHELFI Brahim,

CONSIDERANT que le numérotage des habitations en agglomération constitue une mesure de police générale que seul le Maire peut prescrire,
 CONSIDERANT que dans les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune,

ARRETE

Article 1 : Il a été prescrit la numérotation suivante :

Référence cadastrale	Nom de la voie	Numéro de voirie
CZ 333 (Anciennement CZ 38p)	Route de Vedène Lot 2 Lotissement Les 2 Collines	1324 B

Certifié exécutoire par le Maire
 Compte-tenu de la réception en Préfecture le
 Et de l'affichage / notification le
 Pour le Maire et par délégation,
 Le Directeur Général des Services
 Olivier ORSONI

Fait à Sorgues, le 16/06/25

Le Maire,

Thierry LAGNEAU



Droit de recours : la présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Rappel : Depuis le 1^{er} janvier 2012, les services postaux ne sont plus tenus de distribuer le courrier aux adresses n'existant pas sur la voie publique. La numérotation ci-dessus doit donc être appliquée envers tous vos partenaires privés ou publics.